

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES- Représentativité

Le 1<sup>er</sup> tour des élections professionnelles a permis de mesurer la représentativité des Organisations Syndicales (OS) sur l'UES gfi informatique.

Les OS qui obtiennent au moins 10% des suffrages\*, pourront s'exprimer au nom des salariés et participeront aux négociations des accords d'entreprise de l'UES.

\* Les suffrages du 1<sup>er</sup> tour des élections des membres titulaires CE.

**La CFDT est la 2<sup>ème</sup> Organisation Syndicale de l'UES**



SUD	40,79 %
<b>CFDT</b>	<b>23,94 %</b>
CFE-CGC	14,78 %
CFTC	14,56 %
AN-CITIS	3,47 %
CGT	2,03 %
AS	1,59 %

10 % ⇨ Pouvoir de négocier

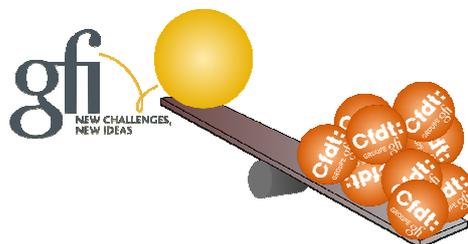
30 % ⇨ Pouvoir de valider un accord (Une ou plusieurs OS)

50 % ⇨ Pouvoir de s'opposer à la signature d'un accord

### Évolution de la représentativité

	2007 (1)	2011	2015
AS	Absente	Absente	1 %
AN CITIS	Absente	Absente	3 %
<b>CFDT</b>	<b>8 %</b>	<b>20%</b>	<b>24 %</b>
CFE-CGC	14 %	14 %	15 %
CFTC	6 %	9 %	15 %
CGT	7 %	11 %	2 %
CGT-FO	Absente	15 %	Absente
SUD	59 %	31 %	41 %

(1) En 2007, la représentativité n'était pas mesurée, les pourcentages sont calculés sur le nombre de sièges obtenus.



*Merci à vous,  
qui, par votre vote,  
avez soutenu  
les listes présentées  
par la CFDT*

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES- Résultats du 1<sup>er</sup> tour

Dès le 1<sup>er</sup> tour des candidats **CFDT** ont été élus :

Comité d'établissement région **EST** :

**Pierre-Louis DECKER** titulaire  
**Fabrice DEMORI** suppléant  
**Christelle RIBEIRO** suppléante  
**Marie-Christine TOURNAN** suppléante

Délégués du Personnel région **EST** :

**Christelle RIBEIRO** titulaire  
**Laurent DAVAILLE** suppléant  
**Sabrina FREUND** suppléante

Comité d'établissement région **SUD-OUEST** :

**Michel DESBEAUX** titulaire,  
**Alexia LALOZE** titulaire  
**Inès MEGANEM** suppléante,  
**Pascal FOSSE** suppléant



## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES- 2<sup>ème</sup> tour

Cependant, peu d'élections ont atteint le quorum (> 50% de votants), et un 2<sup>ème</sup> tour est donc organisé. Le **matériel de vote** sera envoyé au domicile de chaque électeur le **mardi 17 février**.

Le **vote** s'effectuera via internet du **vendredi 20 février** 9h au **jeudi 26 février** 14h.

**Et si le candidat CFDT au 2<sup>ème</sup> tour c'était VOUS ?** Contactez au plus vite Catherine LINTIGNAT [cfdtgfi@yahoo.fr](mailto:cfdtgfi@yahoo.fr) 06 45 81 26 02 (Dépôt des candidatures le 10 février au plus tard)

## VOTER CFDT, C'EST ÉLIRE UN COLLÈGUE ENGAGÉ AU QUOTIDIEN

La CFDT, un syndicat réformiste.

Le réformisme à la CFDT c'est

« une utopie faite de petits pas qui s'inscrivent dans un grand dessein ».

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES / Comités d'Établissement

### Comité d'Établissement = Mission économique

Le CE exprime l'intérêt collectif des salariés.

Le CE est informé et consulté sur les décisions relatives à la marche générale de l'entreprise.

### Comité d'Établissement = Mission sociale

Le rôle social du CE c'est la billetterie, les voyages, la participation financière aux activités sportives et culturelles, les loisirs des salariés, ...

### Maintien des Comités d'Établissements (CE) régionaux de Gfi informatique

Malgré la volonté appuyée de la Direction de regrouper les CE, la **CFDT** a défendu depuis le début des négociations, et jusqu'au bout, le maintien du découpage actuel en CE régionaux. La **CFDT** milite pour des CE de proximité bien plus efficaces.

Pourquoi la **CFDT** est défavorable à ces regroupements ? Car regrouper des sites géographiquement très éloignés, ne peut que : Nuire à la qualité des prestations proposées par les CE, entraver les déplacements des représentants du personnel, brouiller la visibilité économique des représentants du personnel.

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES / Délégués du Personnel

**Les questions qui ont fait avancer le droit.** Vos élus Cfdt ont su déposer des réclamations qui ont fait avancer concrètement les droits de tous les salariés.

- ❖ Droit collectif : droit à l'information via la mise à jour de l'intranet, application de la convention Syntec (exemples : Indemnisation du congé de paternité, Coefficient 115 pour les plus de 26 ans...), régularisation de la part patronale sur l'admission à la cantine, uniformisation des tarifs des distributeurs de boissons, gratuité de la rematérialisation des tickets restaurants...
- ❖ Droit individuel : des réclamations qui ont permis de régler des dossiers conflictuels ou à l'arrêt (exemple : régularisation frais de transport)...

### Délégué du Personnel : Une mission utile

Faire valoir les droits des salariés.

Faire appliquer le Code du Travail.

Porter les réclamations des salariés.

Lors des négociations avec la Direction, par leur connaissance du terrain, les délégués du personnel contribuent à l'élaboration des revendications.

### Les candidats Cfdt s'engagent à :

- ❖ Faire respecter les textes légaux et conventionnels,
- ❖ Porter les réclamations des salariés,
- ❖ Informer les salariés de leurs droits,
- ❖ Défendre les salariés confrontés à des difficultés,
- ❖ Poser et défendre vos questions émanant de vos préoccupations,
- ❖ Mener des interventions auprès de l'Inspection du Travail

Retrouvez les engagements de vos candidats Cfdt sur notre site

## TICKETS RESTAURANT ÉLECTRONIQUES - PÉTITION

**Le changement de millésime, c'est bientôt ! Soyez prêts !**

Code du Travail R. 3262-5 : **Les titres-restaurant ne peuvent être utilisés** en paiement d'un repas à un restaurateur ou à un détaillant en fruits et légumes que pendant l'année civile dont ils font mention et durant une période de **deux mois à compter du 1er janvier de l'année suivante**. Aucun titre émis durant l'année en cours ne peut être utilisé par le salarié tant qu'il n'a pas utilisé tous les titres émis durant l'année civile écoulée. Les titres non utilisés au cours de cette période et rendus par les salariés bénéficiaires à leur employeur **au plus tard au cours de la quinzaine suivante** sont échangés gratuitement contre un nombre égal de titres valables pour la période ultérieure.



Tant que la bascule de millésime ne sera pas automatique, les salarié-e-s détenant des sommes estampillées « 2014 » fin février 2015, devront faire la demande de bascule de ces sommes sur l'année suivante (2015).

Comment faire ? Comme ce sera une première nous attendons les modalités détaillées.

**La CFDT reste mobilisée auprès des salarié-e-s qui rencontrent des difficultés d'utilisation.**

*Retrouvez tous les détails dans notre communication mensuelle de Décembre*

### Changement de millésime ou comment transformer les tickets restaurant 2014 en tickets restaurant 2015

**Afin qu'aucun salarié ne perde d'argent,  
la CFDT revendique une bascule automatique, sans intervention des salariés.**

*« Les sommes qui n'auraient pas été passées d'un millésime à un autre, seront, comme cela était fait avant, versées aux CE concernées. » : La CFDT revendique que les sommes soient versées aux CE uniquement à l'expiration des cartes TR.*



La **CFDT** invite tous les salariés à signer cette pétition.

**Signez et faites signer cette pétition.**

Reproduction libre

	<b>Rematéralisation</b> (Transformer les tickets restaurant électroniques en TR papier) <b>Afin que les salariés puissent disposer de leur argent, je demande la gratuité de la rematéralisation des tickets restaurant, et cela sans plafond.</b>	<b>Changement de millésime</b> (Transformer les tickets restaurant 2014 en tickets restaurant 2015) <b>Afin qu'aucun salarié ne perde d'argent, je demande une bascule automatique du millésime sans intervention des salariés.</b>
Nom Prénom	Signature	Signature

**A ce jour nous avons dépassé 180 signatures.**

**Ce n'est toujours pas assez pour faire bouger la Direction !**

**Ce que nous pouvons faire pour les salariés, nous ne pouvons pas le faire sans vous !**

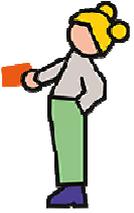
## ADHÉREZ À LA CFDT !



- ÉMANCIPATION
- DÉMOCRATIE
- SOLIDARITÉ
- AUTONOMIE
- RESPECT

### PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS !

- Bienvenue aux salarié(e)s qui nous ont rejoints en adhérant à la **CFDT**.
- Si vous avez adhéré à la **CFDT** avant d'être salarié(e) GFI, signalez-vous auprès d'un(e) représentant(e).



## COTISATION SYNDICALE = DEDUCTION FISCALE

66% du montant de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu.  
Les adhérents non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt.

## LES VALEURS DE LA CFDT



### Émancipation

Donner aux adhérents et militants, les moyens d'être acteurs dans l'entreprise.

### Démocratie

Faire porter par toute la CFDT les décisions prises à la majorité des adhérents

### Respect des droits de l'homme

Reconnaître le droit des travailleurs et chômeurs

### Autonomie

Donner la priorité à la cotisation en tant que moyen de financement.

### Solidarité

Prendre en charge les salarié-e-s en difficulté

➤ Pour adhérer à la CFDT, contactez l'un(e) de nos représentant(e)s.

## VOS CONTACTS CFDT A GFI

<b>UES</b> <b>Gfi Informatique</b>  Catherine LINTIGNAT Déléguée Syndicale Centrale 06 45 81 26 02 cfdtgfi@yahoo.fr  	<b>GFI INFORMATIQUE</b>	Est	<i>Fabrice DEMORI</i>	f.demori@hotmail.fr
		Ile de France	<i>Consuelo FELIU LLOMBART Adélaïde DA COSTA</i>	cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr adel.dacosta.cfdt.gfi.idf@outlook.fr
		Méditerranée	<i>Christophe SIMON</i>	cfdt.med@gmail.com
		Nord	<i>Christian TANGHE</i>	cfdtnord@free.fr
		Ouest	<i>Gaëtan RYCKEBOER</i>	ouest.cfdtgfi@gmail.com
		Rhône Alpes	<i>Contact CFDT</i>	cfdtra@yahoo.fr
		Sud-Ouest	<i>Contact CFDT</i>	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com
		<b>GFI INFORMATIQUE PRODUCTION</b>	<i>Stéphane GLAÇON</i>	cfdt.gfi.ip@gmail.com
	<b>GFI PROGICIELS</b>	<i>Luc FOURNIER</i>	cfdtprogiciels@yahoo.fr	
<b>Hors UES</b>	<b>COGNITIS</b>	<i>Sébastien LACREU</i>	cfdt.cognitis@gmail.com	
	<b>GFI CHRONO TIME</b>	<i>Tomas RODRIGUEZ</i>	cfdt.gct@gmail.com	
	<b>GFI CONSULTING</b>	<i>Yassine FARES</i>	cfdt_consulting@yahoo.fr	
	<b>GFI BUS National/Paris Toulouse Bordeaux</b>	<i>Richard FOSSUO Didier GUERIN</i>	cfdt.gfi.bus@gmail.com	
	<b>GFI INFOGEN SYSTEM</b>	<i>Contact CFDT</i>	cfdt.infofen@gmail.com	

➤ Si vous souhaitez que **VOS** revendications soient portées par la **CFDT**, contactez vos représentants.